



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

**COMMUNIQUÉ**

*Pour diffusion immédiate*

**POUR SUIVRE AU BAC EN RELATIONS INDUSTRIELLES À L'UNIVERSITÉ LAVAL  
APRÈS UN DEC AU CÉGEP LIMOILOU, C'EST MAINTENANT POSSIBLE  
EN GESTION DE COMMERCE ET EN COMPTABILITÉ ET GESTION**

*Québec, le 25 mai 2010* – Le jeudi 22 avril dernier, l'Université Laval et le Cégep Limoilou ont signé une nouvelle entente établissant des passerelles entre leurs programmes. Cette entente a été établie entre le programme de Relations industrielles de l'Université Laval et les programmes Gestion de commerces et Techniques de comptabilité et gestion du Cégep Limoilou. Elle fait suite à une première entente signée en 2008 entre Technologie du génie industriel du Cégep et le baccalauréat en Relations industrielles de l'Université Laval.

L'entente prévoit que l'étudiant de l'un ou l'autre des programmes menant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) en Gestion de commerces ou en Techniques de comptabilité et gestion se voit reconnaître une équivalence pour cinq cours du baccalauréat en Relations industrielles. Chacun des cours totalisant trois crédits, l'étudiant reçoit une équivalence totale de quinze crédits.

Pour être admis au baccalauréat en Relations industrielles de l'Université Laval, les diplômés en Gestion de commerces ou en Techniques de comptabilité et gestion du Cégep Limoilou devront obtenir une cote de rendement collégial égal ou supérieur à 25. L'atteinte ou le dépassement de ce seuil les exempte de satisfaire au cours préalable en statistique exigé lors de l'admission au baccalauréat en Relations industrielles de l'Université Laval.

La mise en place de ces nouvelles passerelles est le fruit d'un important travail d'ajustement des cours et de reconnaissance des acquis entre les équipes professorales des deux institutions. Une meilleure connaissance et reconnaissance des enseignements collégiaux par l'université est une volonté clairement exprimée par l'Université Laval. On retrouve d'ailleurs dans le rapport de la commission d'orientation de l'Université Laval la recommandation suivante : « Que des collaborations étroites se développent rapidement entre tous les intervenants de l'université et des collèges afin d'assurer un meilleur arrimage des deux niveaux d'enseignement dans le respect de leurs compétences respectives ».

Rappelons que le Cégep Limoilou est l'instigateur de la première entente DEC+BAC signée en 2000 par l'Université Laval, le DEC+BAC en comptabilité. Depuis, plusieurs autres DEC+BAC favorisent la poursuite d'études universitaires après des études collégiales dans un programme technique, un cheminement qui gagne en popularité. L'instigation de passerelles entre les deux ordres d'enseignement complète la démarche.



*La signature d'une entente établissant une passerelle entre les programmes de Gestion de commerces et de Techniques de comptabilité et gestion du Cégep Limoilou et du baccalauréat en Relations industrielles de l'Université Laval, s'est déroulée le 22 avril 2010 au Cégep Limoilou en présence de François Bibeau, directeur adjoint des études, Manon Truchon, directrice des programmes de premier cycle au Département des relations industrielles de l'Université Laval, Michel Racine, professeur au Département des relations industrielles de l'Université Laval, Daniel Trudel, coordonnateur du Département de techniques administratives, Jean Lupien, enseignant et coordonnateur du programme Techniques de comptabilité et gestion et Anne Filion, directrice des études au Cégep Limoilou.*

— 30 —

**SOURCE** Thérèse Lafleur, conseillère en communication  
418.647.6600 poste 6863 – [therese.lafleur@climoilou.qc.ca](mailto:therese.lafleur@climoilou.qc.ca)